



Le 31 Octobre 2019

Doc.synd.AG.2019.14

Le Syndicat du personnel a toujours eu pour vocation de défendre les intérêts de ses membres, qu'il s'agisse de la protection sociale, de la couverture rapatriement, du contrat santé complémentaire, du contrat prévoyance ainsi que d'un accompagnement juridique lors des difficultés rencontrées avec la gestion des ressources humaines. Le Comité du Syndicat s'efforce de même d'offrir des conditions préférentielles à ses membres sur les sujets suivants : Loisirs, Bancaire, Automobiles, Assurances

## **La nouvelle couverture sociale protection santé**

1. Changement de régime de base : UNSMIS au 01/01
  - ❖ Réunions informations ont été organisées par l'administration
  - ❖ Une couverture de base différente : suppression des seuils d'accès...
  
2. Nécessité de bâtir une assurance complémentaire adaptée
  - ❖ MSPINT a travaillé sur offre identique à GPAFI
    - Tarif négocié, plus attractif : - 17 %
    - Garantie supplémentaire : assurance décès par accident 10000 €
  - ❖ Un accès et de formalités simplifiées pour les membres
    - Pas de questionnaire médical
    - Pas de délai d'attente
  - ❖ Maintien du même gestionnaire Henner
    - Pas de changement de :
      - Domiciliation
      - Coordonnées bancaires
    - Mêmes interlocuteurs
      - Service dédié
  - ❖ Comment souscrire :
    - Organisation d'une réunion fin novembre
    - Etablissement de devis
    - Adhésion simplifiée

Une communication sera faite dans les jours à venir

3. Recommandation:
  - ❖ Envoyer les dépenses de soins MSPINT au plus tôt
    - Délai de forclusion d'un an

